

Nous constatons que les dirigeants chypriotes-turcs ont déclaré que le Secrétaire général des Nations Unies doit continuer d'assurer ses bons offices et que les négociations doivent se poursuivre. Le retrait par ces derniers de la déclaration unilatérale d'indépendance et leur engagement à reprendre activement les négociations intercommunautaires au plus haut niveau et dans les plus brefs délais constitueraient à l'appui de cette déclaration une manifestation tangible et constructive de leur intention véritable.

D'ici là, le Canada se rallie au Secrétaire général des Nations Unies et aux autres Etats et demande à toutes les parties en cause de faire preuve de la plus grande prudence et d'éviter toute provocation susceptible d'entraîner une détérioration encore plus grave de la situation. En tant qu'important fournisseur de troupes à la Force internationale des Nations Unies à Chypre, nous demandons à toutes les parties concernées de respecter intégralement le mandat et le personnel de la force de maintien de la paix des Nations Unies. C'est le minimum requis pour que la Force internationale puisse continuer de jouer son rôle efficacement.

Monsieur le Président, bien que la conjoncture soit particulièrement difficile, j'estime que le Conseil peut dès maintenant prendre des mesures constructives. Le Conseil pourrait demander au Secrétaire général de sonder d'urgence le terrain et de lui faire rapport dans les meilleurs délais. Le rapport qui serait fait pourrait servir de point de départ d'une étude plus poussée et de mesures complémentaires par le Conseil.

Le Canada continue de donner un appui des plus fermes aux efforts entrepris par le Secrétaire général en vue de promouvoir une solution négociée et durable à ce problème. Ces efforts revêtent une importance encore plus marquée, à cause de la situation nouvelle à laquelle nous sommes confrontés et c'est pourquoi nous demandons au Conseil de donner à nouveau son aval à cette initiative. Nous exhortons les autres pays membres à la soutenir sans réserve, de sorte que le Secrétaire général dispose d'une autorité accrue, pour aplanir les obstacles à la solution définitive d'un problème qui persiste depuis trop longtemps déjà.

Merci, Monsieur le Président.